SOUS-DELEGATION DE MOPTI
PROFIL DE PROTECTION

FAITS SAILLANTS

Les cinq régions du centre couvertes par le bureau du HCR à Mopti comptent environ 54 365 ménages de personnes déplacées internes, représentant 188 355 individus, ainsi que 130 439 réfugiés, dont 64 105 enregistrés et 66 334 non enregistrés. Le contexte régional est marqué par une dégradation continue de l'environnement de protection, sous l'effet conjugué de la présence persistante d'acteurs armés et de chocs climatiques récurrents, Ces dynamiques génèrent des mouvements de population fréquents et complexes.

Un total de 4 365 incidents a été documenté dans les cinq régions. Les incidents majeurs sont les atteintes à l'intégrité physique et psychique (2 371 cas), et les atteintes au droit à la vie (426 cas) en plus de ces incidents, nous observons plus de 1 400 cas de mouvements de population. Des pics ont été observés: en mars pour les mouvements de population, en avril pour les atteintes à l'intégrité physique/psychique, et en mai pour les atteintes au droit à la vie. Ces tendances coïncident avec une intensification des violences armées dans les cercles de Douentza, Mopti et Bandiagara, illustrant la volatilité du contexte sécuritaire.

Les atteintes à la liberté de circulation et à la liberté des personnes, bien que moindres, témoignent également d'une détérioration continue de l'environnement de protection. Les réponses sont apportées à travers 05 mécanismes de coordinations (deux à Mopti, deux à Bandiagara et un à San) dont des évaluations multisectorielles conjointes, des évaluations de protection, des prises en charge directes ainsi que des référencements vers les services spécialisés.

CHIFFRES CLÉS

4,365
Incidents de protection rapportés

2,371
Violations du droit à la vie et l'intégrité physique

1,168
Violations du droit à la propriété

426
Violations du droit à la vie

49
Violations qu droit à l'accès aux services de base

351
Violations au droit à la liberté et à la sécurité de la personne

Top 10 types de violations

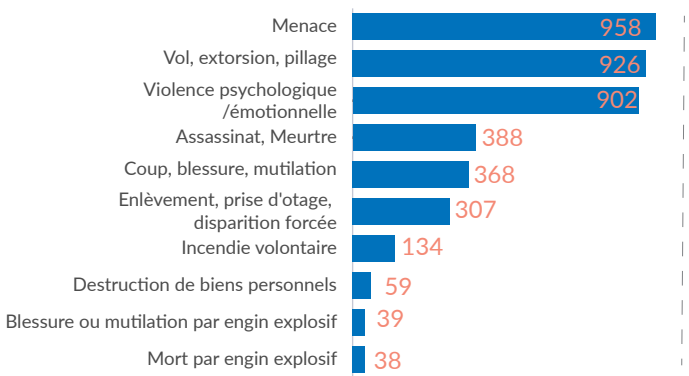

Statuts des victimes

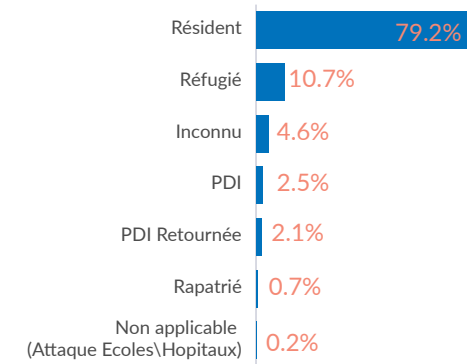

Tendance mensuelle

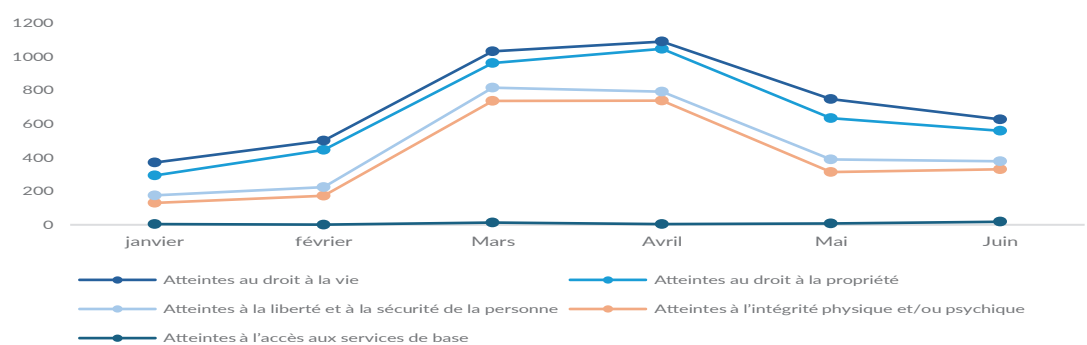

Les noms et les limites utilisés sur cette carte n'impliquent aucune acceptation ou reconnaissance officielle

Edition: juillet 2025 *Sources: UNHCR-Mopti*
Feedback: Ibrahima DIANE, DIANEI@unhcr.org

SOUS-DELEGATION DE MOPTI
PROFIL DE PROTECTION

ANALYSE DE PROTECTION

Les cercles de Bandiagara (1 873 violations), Ségou (1 250) et Mopti (499) enregistrent les plus hauts niveaux de violations des droits humains dans un contexte marqué par une intensification des violences liées à la présence de groupes armés dans plusieurs localités, notamment à Pondori, Djenné, Bankass, Douentza et Konna.

Ces groupes imposent aux communautés locales des accords de non-agression, conditionnés au versement mensuel de taxes appelées zakat, à l'interdiction de tout contact avec les forces de défense et de sécurité (FDS), ainsi qu'au respect de normes sociales strictes. Les communautés qui refusent ces conditions sont fréquemment la cible d'attaques violentes en particulier dans les cercles de Bankass, Douentza et Djenné. Depuis 2024, les atteintes prennent des formes multiples : enlèvements (Konna, Gomitogo), assassinats ciblés à domicile (Douentza, commune de Haïré), et châtiments humiliants, tels que le rasage forcé de la tête pour les hommes, ou la flagellation de femmes et de filles pour non-respect du port du voile. Ces pratiques sont souvent utilisées comme instruments de contrôle social et de dissuasion.Les conséquences humanitaires sont multiples.

Les restrictions imposées aux femmes affectent directement leur liberté de mouvement et leur accès aux services de base, notamment la santé, l'éducation et les moyens de subsistance. Les enfants, en particulier les filles, sont exposés à des violences sexuelles, au mariage forcé ou à l'abandon scolaire dans les zones sous contrôle armé. Par ailleurs, les activités économiques sont fortement perturbées par les actes de braquage sur les axes routiers et la pose d'engins explosifs improvisés (EEI), comme à Barigondaga (Mopti) et à Douentza, ce qui impacte les moyens de subsistance. Malgré certaines avancées, telles que la levée du blocus de Boni le 27 mars 2025 grâce à des médiations communautaires entamées en 2023, plusieurs localités restent sous pression. Des blocus actifs persistent à Diafarabé et Gossi (région de Tombouctou), entraînant des déplacements massifs vers les cercles de Douentza et Mopti.

CARTOGRAPHIE DE VIOLATIONS

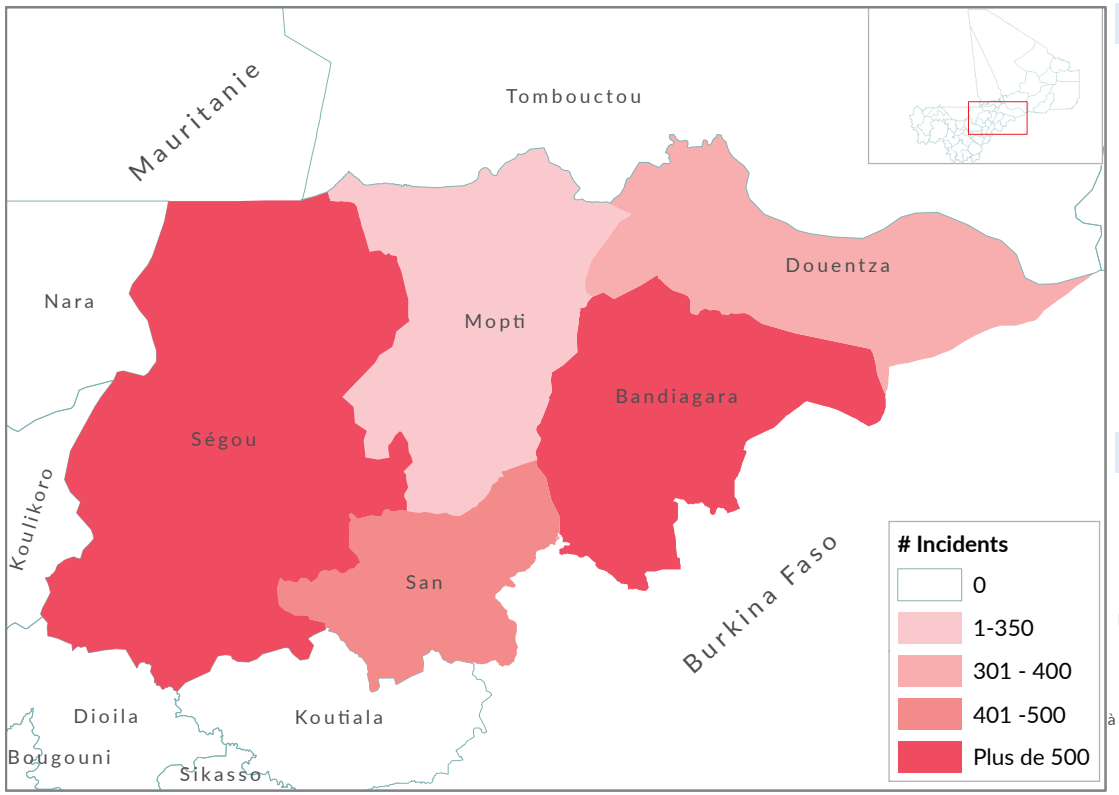

VIOLATIONS PAR REGION

BANDIAGARA

1 873 Violations

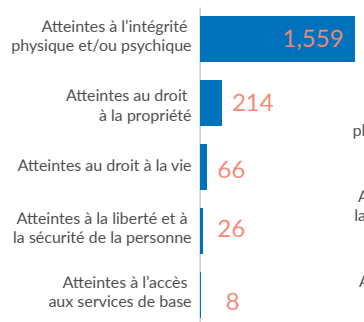

DOUENTZA

384 Violations

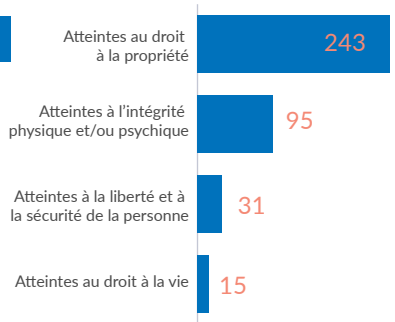

MOPTI

359 Violations

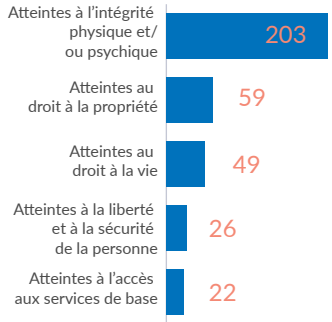

SAN

499 Violations

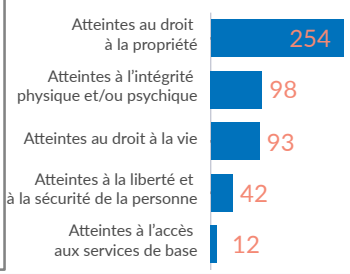

SEGOU

1,250 Violations

Les noms et les limites utilisés sur cette carte n'impliquent aucune acceptation ou reconnaissance officielle

Edition: avril 2025 *Sources: UNHCR - Mopti*
Feedback: Ibrahima DIANE, DIANEI@unhcr.org